

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Réseau Interprofessionnel « Insertion »

12/01/2016

Ordre du jour

La psychoéducation : « Comment je m'approprie mon handicap ? »
présentation assurée par la psychologue du CRA

Voir supports en pièces jointes : « La psychoéducation : « Comment je m'approprie mon handicap »

Précisions sur la psychoéducation :

Attention au moment de proposer ce type d'accompagnement aux personnes ou leur famille, une évaluation de la situation doit être réalisée préalablement :

- repérer les difficultés de la personne, surtout celles qui freinent l'insertion → se poser la question si la psychoéducation peut améliorer la situation
- évaluer le niveau d'acceptation du handicap → la psychoéducation doit être évitée si ce travail préalable n'a pas été fait
- évaluer l'estime de soi → un suivi psychologique peut être parfois nécessaire, avant d'engager une psychoéducation
- quel est l'objectif de la psychoéducation dans le projet individualisé de la personne ? quelles seront les conséquences ?

Les professionnels pouvant mener ce type d'accompagnement sont les psychologues et les éducateurs spécialisés. Le projet de psychoéducation devrait être inscrit dans un cadre institutionnel et faire l'objet d'un projet de service.

Méthodologie : la psychoéducation doit permettre aux personnes d'intégrer de nouveaux éléments, il y a donc lieu de prévoir des délais courts entre les séances afin de favoriser les apprentissages. Les capacités d'adaptation sont améliorées lorsque les personnes disposent des informations nécessaires à la compréhension de la situation.

Echanges entre les participants :

Au moment du passage à l'âge adulte, sont faites les observations suivantes :

- les accompagnements diminuent à l'âge adulte
- les jeunes n'acceptent plus forcément les accompagnements
- ils rejettent l'étiquette de « handicap »
- il y a moins de dispositifs pour adultes et un nombre insuffisant de places
- les parents et les professionnels ne connaissent pas toujours les dispositifs pour jeunes et adultes

- ➔ La coordination entre professionnels est importante dans cette période, pour éviter la rupture de parcours.
- ➔ Les dispositifs permettant le passage à l'âge adulte sont également à favoriser ex : création du SESSAD 16-25 ans TSA 67 par l'ARSEA.

Un diagnostic imprécis génère de « l'inconfort » pour les professionnels chargés de l'accompagnement, renforcé lorsque le jeune entre dans l'adolescence.

Si le diagnostic n'a pas été posé, les professionnels peuvent toutefois s'inspirer de cet outil dont l'intérêt majeur est de placer la personne au CENTRE de l'accompagnement et de le rendre acteur.

Lorsque la personne présente de l'autisme et une déficience intellectuelle, qu'est-ce qui doit être priorisé ? Il faut tenir compte des particularités de fonctionnement que présente la personne avec autisme (altération persistante de la communication et des interactions sociales + modes de comportements, intérêts ou activités restreints et répétitifs) pour aménager l'environnement (clarification et structuration du temps et de l'espace) afin de faciliter la compréhension de celui-ci. Ceci afin de favoriser les apprentissages. La structuration du temps et de l'espace servira également dans le cas d'une déficience.

Il est important de préciser que les ressources intellectuelles ne sont pas corrélées à la sévérité de l'autisme. En effet, de nombreuses personnes avec autisme ont une efficacité intellectuelle moyenne à supérieure et présentent des signes autistiques les handicapant dans leur vie quotidienne et entravant leur insertion sociale et professionnelle.

Toute la difficulté dans l'autisme est de relier les limitations de la personne avec les signes cliniques qu'elle présente, afin de proposer un accompagnement adapté.

L'objectif de la loi de 2005 sur le handicap est bien d'évaluer la SITUATION de handicap de la personne en prenant en compte ses capacités et ses limitations, et donc l'environnement et le contexte dans lesquels elle évolue.

Il n'existe pas de formation à la psychoéducation spécialisée dans l'autisme.

Information transmise par le SESSAD de Rosheim : création d'outils disponibles sur le site : www.ch-erstein.fr/les-partenaires/pictocom/

La prochaine réunion du réseau interprofessionnel « insertion » aura lieu :

le mardi 22 mars 2016 de 9h30 à 12h

Ordre du jour :

Entraînement aux compétences sociales (ou habiletés sociales)

Présentation des ateliers élaborés et expérimentés par le CRA

Echanges sur les potentialités de mise en œuvre